

SCI 2CJY

société civile immobilière au capital de 1.000,00 €
siège social : 143 rue Paul Bert - 69003 LYON
509 337 309 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 02 JANVIER 2009

L'an deux mille neuf, le deux janvier, à seize heures,

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur la convocation faite par le gérant, au siège de la société.

Il a été établi une feuille de présence qui est émarginée par chaque membre de l'assemblée au début de la séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves CHADI, gérant de la société.

La feuille de présence permet de constater que sont présents :

• Madame Christiane CHADI, propriétaire de	1 part sociale
• Monsieur Yves CHADI, propriétaire de	1 part sociale
• société OXYGEN SAV, propriétaire de	998 parts sociales
soit total des parts présentes	1.000 parts sociales

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la lettre de convocation à la présente Assemblée adressée aux trois associés,
- la feuille de présence de l'Assemblée,
- le texte du projet de résolutions soumises au vote de la présente Assemblée Générale Extraordinaire réunie extraordinairement.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- prise d'acte de la cession de parts sociales intervenue le 30 décembre 2008,
- modification de l'article VII - CAPITAL SOCIAL- PARTS SOCIALES des statuts.

Le président déclare la discussion générale ouverte. Un échange de vue s'en suit.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

YC
bl

PREMIÈRE RÉOLUTION

La collectivité des associés prend acte de la cession de parts sociales intervenue le 30 décembre 2008 et constate que le capital social est désormais réparti comme suit :

- Madame Christiane CHADI, propriétaire de 1 part sociale
 - Monsieur Yves CHADI, propriétaire de 1 part sociale
 - société OXYGEN SAV, propriétaire de 998 parts sociales
- soit total des parts présentes 1.000 parts sociales

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

La collectivité des associés décide de modifier la rédaction de l'article VII des statuts par ajout de la mention suivante :

"Ensuite de la cession de parts sociales intervenue par acte sous signatures privées du 30 décembre 2008, le capital se trouve désormais réparti comme suit :

- Madame Christiane CHADI, propriétaire de 1 part sociale
 - Monsieur Yves CHADI, propriétaire de 1 part sociale
 - société OXYGEN SAV, propriétaire de 998 parts sociales
- soit total des parts présentes 1.000 parts sociales"*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au gérant de la société, ou son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.



Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-sept heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président de l'Assemblée et les associés présents.

YC
bl

SIGNATURES

NOMS DES ASSOCIÉS	SIGNATURE
Monsieur Yves CHADI Gérant	
Madame Christiane MATHIEU épouse CHADI	
Pour la société OXYGEN SAV Monsieur Yves CHADI	